



# COLONIES ETE 2025



*Le catalogue du*

**CIE THALES**  
*sera disponible le 25/01  
sur leur site :*

[www.cie-thales.net](http://www.cie-thales.net)

## MODALITES D'INSCRIPTIONS :

1. Vous devez créer votre compte "parents" sur le site du CIE THALES : [www.cie-thales.net](http://www.cie-thales.net), demander votre rattachement au CSE et, informer Pascale (0665783794)
2. Après la validation de votre compte par nos soins, vous pourrez faire vos souhaits et venir verser l'acompte (50€)
3. **Date de fin des souhaits :**  
**07 février**
4. A partir du 21/02 vous pourrez consulter les affectations



# Notes aux familles

En inscrivant leurs enfants au CIE, les familles s'engagent à respecter les diverses dispositions mentionnées dans la brochure sur le site du CIE.

Il est donc impératif que chaque personne envisageant une inscription, ait lu et accepté ces dispositions.



La copie des pièces d'identité utilisées pour le voyage (séjour en avion) doit parvenir au CIE au plus tard 2 mois avant le départ soit le 13 mai via votre espace parent

Les demandes de copinage seront traitées dans la mesure du possible uniquement pour les séjours dupliqués : si la demande est réciproque entre les 2 jeunes, si l'orthographe est exacte et s'il sont inscrits sur le même séjour.

## DROIT A L'IMAGE

L'autorisation pour le droit à l'image à accepter lors du souhait permettra ou non de poster des photos de l'enfant sur le blog du séjour.



## RETOURS ANTICIPES

Nous vous rappelons que les parents ne sont pas autorisés à venir prendre leur enfant sur le lieu du centre de vacances avant la fin de la session, sauf en cas de FORCE MAJEURE (événement familial grave).

Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par le CIE. Cette dérogation devra obligatoirement nous être demandée par les parents par écrit via leur CSE. Le directeur du centre ne pourra remettre l'enfant à ses parents qu'après l'accord formel du CIE.

Dans le cas d'un départ anticipé, la totalité du montant du séjour restera acquis au CIE.

## ASSURANCE-ANNULATION Voyages et séjours des enfants (*annexe*)



### AVANT LE DEPART

Le CIE s'engage à ne pas facturer de frais consécutifs à une annulation avant la date de départ en cas de :

Accident grave ou décès du participant ou d'un parent proche.

- *Un accident est une atteinte corporelle provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens*

Faire parvenir au CIE, le justificatif du désistement dans les 8 jours suivant la date de confirmation d'annulation.

En cas de litige sur la validité d'un désistement, un recours pourra être demandé par le CSE auprès de la Commission des litiges du CIE.



### PENDANT LE SEJOUR

- Cas de rapatriement (pour accident ou maladie) : les jours non passés au centre ne seront pas facturés.
- Cas d'hospitalisation de courte durée (moins de 5 jours) : le prix total du séjour sera facturé.
- Rapatriement disciplinaire: le prix total du séjour sera facturé et le retour sera à la charge de la famille.

**LIRE  
ATTENTIVEMENT**



### DISPOSITIONS COMMUNES

(vous référer à la brochure Été 2025)

Néanmoins, nous tenons à porter votre attention sur les points suivants :

## ANNULATION D'UN SEJOUR

- Les pénalités s'appliquent à partir de la date de clôture des souhaits sur le site internet du CIE.
- La date de prise en compte de l'annulation pour le calcul du montant des pénalités est le jour de la demande d'annulation par le parent sur son compte personnel du site internet du CIE.

Désistement pour raison médicale avec justificatif : 50,00 € de frais de dossier

Plus de 60 jours avant le départ  
50 € de frais de dossier

Entre 60 et 31 jours avant le départ  
10% du prix adhérent du séjour  
(la somme ne pouvant être inférieure à 50 €)

Entre 30 et 21 jours avant le départ  
25% du prix adhérent du séjour (transport compris)

Entre 20 et 8 jours avant le départ  
50% du prix adhérent du séjour (transport compris)

Entre 7 et 2 jours avant le départ  
75% du prix adhérent du séjour (transport compris)

Moins de 2 jours avant le départ  
100% du prix adhérent du séjour (transport compris)

